

HOMMES ET CHOSES

Chronique Hebdomadaire

AU PARLEMENT.—UNE BELLE JOUTE ORATOIRE.—LA FIN D'UN DEBAT IMPORTANT.—CE QU'IL EN RESTE: Une motion de non-confiance repoussée par une majorité de 32 voix.

Le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône s'est terminé comme il était prévu, inévitablement: une motion de non confiance repoussée par une majorité de 32 pour le gouvernement.

Nos lecteurs ne s'attendent pas à nous voir essayer de résumer tout ce qui s'est dit dans ce débat. Le public a été tenu au courant par les comptes rendus élaborés des grands quotidiens.

Nous nous contenterons donc de signaler ce que nous considérons les deux principaux discours, si nous en exceptons cependant celui de l'honorable premier-ministre qui a défini sans embage, en termes aussi élaborés que possible, la politique de son parti sur les principales questions débattues.

Pour l'opposition, les deux partis s'accordent à accorder la palme à M. Saint-Jacques, qui a lu un discours très élaboré et bien argumenté. Le député d'Argenteuil prétend que toutes les bonnes mesures du gouvernement ont été inspirées par l'opposition.

Il lui reproche de les adopter parfois un peu tard. A l'en croire, c'est l'opposition qui conduit le gouvernement et on doit en conséquence lui donner crédit pour tout le bien que celui-ci a incontestablement accompli dans tous les domaines. Il trouve cependant que le gouvernement n'a pas assez fait pour l'agriculture et la colonisation, et qu'il aurait dû déployer de plus grands efforts pour enrayer la désertion de la terre. Sur la question du lac St-Jean, M. Saint-Jacques n'a jeté nulle lumière, n'a apporté aucun fait nouveau. Il a, par exemple, parlé avec une belle éloquence du droit sacré de propriété outrageusement violé par la compagnie Duke-Price. Il a fait, en somme, un beau discours académique, sans réussir à mettre le gouvernement en mauvaise posture, les franchises déclarations du premier ministre au début de la session ayant enlevé pas mal de ses moyens à l'opposition.

C'est l'honorable M. Caron qui a répondu à M. Saint-Jacques. Le minis-

tre de l'agriculture a prononcé l'un des meilleurs discours de sa carrière. Pendant plus de deux heures, il a retenu l'attention de la Chambre.

L'hon. M. Caron repousse avec véhémence l'assertion qu'il est opposé à l'union des cultivateurs. Mais qui donc a organisé les cultivateurs en une Coopérative qui donne de si excellents résultats? On ne prétendra toujours pas que c'est l'opposition. Au congrès M. Caron a mis les cultivateurs en garde contre les tireurs de ficelle qui voulaient faire servir l'union à des fins politiques, voilà tout.

Parlant finances, l'hon. M. Caron admet que nous dépensons plus, mais les revenus aussi ont augmenté, ils seront bientôt de 30 millions. Est-ce un mal que de dépenser partie de cet argent à construire des ponts et des bons chemins, à promouvoir les intérêts de l'agriculture?

Sont mauvais patriotes ceux qui vont criant sur tous les tons que l'agriculture en notre province s'en va à la ruine et que les cultivateurs sont écrasés d'impôts.

Mais où donc sont ces impôts? L'honorable ministre met l'opposition au défi d'en citer un seul.

L'agriculture en général passe par une crise dans tous les pays du monde, mais nous en souffrons probablement moins que partout ailleurs. Ce qu'il nous faut, ce sont de plus grands marchés, et pour s'en assurer nous devons travailler à l'amélioration de nos produits; c'est à cette tâche que s'emploie le gouvernement et la Coopérative Fédérée, auxquels des démagogues créent toutes sortes d'obstacles. La critique est toujours facile, mais en ce cas elle est injuste et une entrave au progrès agricole. Malgré tout les cultivateurs ont progressé, leur condition s'est améliorée. Il n'y a que des aveugles pour le nier.

Les fermes de démonstration, utiles et nécessaires, sont devenues un facteur indispensable du progrès de l'industrie agricole.

L'honorable ministre dénonce avec véhémence ceux qui n'ont que des paroles de blâme à l'adresse du gouvernement et des éloges pour l'opposition. On exagère, on est injuste de parti-pris. Dans quel but? Pourquoi? Ces gens-là ignorent qu'il revient au pays neuf mille canadiens par mois. Ils préfèrent prêcher la doctrine malsaine d'un pessimisme sans fondement.

M. Caron met la petite épargne en garde et lui conseille de ne pas se lancer dans les grandes entreprises. Les capitaux étrangers engagés en province de Québec feront gagner un argent que notre peuple épargnera. Il en vient ensuite à parler de la question tant débattue du Lac Saint-Jean. Il n'est pas tendre pour une certaine presse: Comédiens, dit-il, ceux qui ont laissé croire que l'affaire du Lac Saint-Jean était une tragédie!

Comédiens, ceux qui ont prétendu que les dommages à la récolte s'élevaient à \$4,000,000!

Comédiens, ceux qui ont affirmé que les dommages dans tout leur ensemble s'élevaient à \$40,000,000, alors qu'ils ne seront que d'un million environ!

La tragédie, c'est l'exagération et le bruit autour de cette affaire. Rien de plus injuste. C'est toujours la même

En vue de l'amélioration de la qualité de nos produits laitiers

(Suite de la Page 51)

Cette fabrique a fait 97.7% de fromage No 1. Ces résultats démontrent que cette fabrique continue à soutenir la réputation dont le fromage du comté jouit depuis assez longtemps. Lors de l'organisation de la Coopérative des Fromagers de Québec (aujourd'hui la Coopérative Fédérée) nous avions choisi parmi les 30 premières fabriques, 4 fabriques du comté de Lotbinière; et ces fabriques, il nous fait plaisir de le mentionner ici, ont contribué largement par l'apparence et la qualité de leur fromage au succès de cette organisation. Nous ajouterons que nous croyons que si le comté de Lotbinière est aujourd'hui en si bonne posture au point de vue de la qualité de ses produits, il le doit en partie à ce premier mouvement d'adhésion au mouvement coopératif de la première heure.

ELIE BOURBEAU,

Inspecteur général des beurrieres et fromageries.

presse qui prend l'initiative. Elle nous fait, depuis toujours, une lutte déloyale. Dans quel but?

On a dit que des centaines de mille acres avaient été inondées. C'est faux. 3,500 seulement ont souffert.

On a dit que 2,000 cultivateurs étaient touchés. C'est faux également. 3,000 seulement ont souffert des dommages.

Et ces dommages, le gouvernement verra à ce qu'ils soient intégralement payés.

Que veut-on donc de plus?

Le peuple jugera aux prochaines élections.

Ce pâle résumé d'un discours prononcé avec toute l'énergie que donne une conviction ardente a créé une profonde impression.

Pierre Foulle-Partout.

Ménagère et fermière

Faire aimer l'existence en la rendant meilleure, telle est l'ambition que poursuit la jolie revue féminine "LA BONNE FERMIERE", organe des Ecoles Ménagères et des Cercles de Fermières de la province de Québec.

Cette publication trimestrielle traite d'une façon claire et pratique, les questions d'économie domestique, d'agriculture féminine, de sociologie et de littérature qui intéressent la femme canadienne, à son foyer, sur la ferme, dans sa paroisse et dans son pays.

Le numéro de janvier 1927 contient abondance de belles pages qu'il faut lire. Le directeur de la revue M. A. Desilets, B.S.A., y démontre que l'aide intelligente de la femme pour le travail du cultivateur est la clé du succès sur la ferme.

Mlle Gratia Vigneau donne un bel article intitulé "honneur et patrie", et Mlle Albertine Blouin parle du "logis de famille". De brefs articles sur "l'économie et le caractère", par M. Jules Dorion; sur "l'esprit paroissial", par l'abbé Omer Valois; sur le nouveau programme scolaire des études", par M. C.-J. Magnan, et une causerie pleine de sages conseils "aux Mères Canadiennes", par Mlle Graziella Germain; une méthode de "service de table" par Mlle Lesage (Colette) et une étude du miel et de sa valeur alimentaire" par Mme B.-L. Vaillancourt; une communication fort intéressante de Mme A.-O. Conrè; de délicates poésies de Louis Fréchette, Adolphe Poisson et Anita L'Africain, voilà, avec les échos et nouvelles qui intéressent les fermières et ménagères, une gerbe abondante et choisie de lecture qui seront agréables et utiles.

"LA BONNE FERMIERE" est la seule publication qui puisse tenir au courant du mouvement social féminin en province. L'abonnement est de 50 sous par année et doit être envoyé par bon de poste ou chèque au pair, à "LA BONNE FERMIERE", Casier postal 19, Faubourg St-Jean, Québec.



Magnifique violon de large dimension au son clair avec clefs, touche, porte-cordes, archet, jeu de cordes et boîte de résonance, livre d'instruction gratis. En vendant 30 jolies gravures artistiques à 10c chacune. Ecrivez pour en avoir dès aujourd'hui. Blaine Mfg Co., 5024 Rue Mill, Concord Jct., Mass., U. S. A.

ARGENT A PRETER

Argent à prêter et à placer sur hypothèques et autres garanties, en ville et à la campagne, aux particuliers, aux fabricants et aux municipalités.

E. BOISSEAU PICHER

NOTAIRE
Prêts et Placements
80 rue St-Pierre
Québec. Tél. 2-3200



Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à midi, le mardi 15 février 1927, des soumissions pour la reconstruction du quai, à Saint-Gédéon, comté de Lac-Saint-Jean, P. Q., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour la reconstruction du quai, Saint-Gédéon, P. Q."

On peut consulter les plans et les formules de contrat, et se procurer des devis et des formules de soumissions au ministère des Travaux publics, à Ottawa, aux bureaux des ingénieurs de district, édifice du bureau de poste, Québec, P. Q., et Station Postale "H", Montréal, P. Q., ainsi qu'au bureau de poste, Saint-Gédéon, P. Q.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules fournies par le ministère conformément aux conditions mentionnées dans lesdites formules.

Un chèque égal à 10 p. 100 du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. On acceptera aussi comme garantie des bons du Dominion du Canada ou des bons de la compagnie du chemin de fer National-Canadien, ou des bons et un chèque, si c'est nécessaire, pour compléter le montant.

Remarques.—On peut se procurer au ministère des Travaux publics des tracés bleus (blue prints) en fournissant un chèque de banque accepté, pour la somme de \$10.00, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics. Ce chèque sera remis si la soumissionnaire offre une soumission régulière.

Par ordre,

S. E. O'BRIEN,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 20 janvier 1927.



Le ministère des Travaux Publics recevra jusqu'à midi, le mardi 15 février 1927, des soumissions pour la reconstruction d'un édifice public à Kénogami, P. Q., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur l'enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour un édifice public, Kénogami, P. Q."

On peut consulter les plans et les devis et se procurer des formules de soumissions aux bureaux de l'Architecte en Chef, du ministère des Travaux publics, Ottawa, du commissaire des Travaux publics, Québec, du commissaire des Travaux publics, P. Q., du contremaître, ministère des Travaux publics, 196 rue Saint-Paul-Ouest, Montréal, P. Q., et du maître de poste de Kénogami, P. Q.

On peut se procurer des tracés bleus (blue prints) au bureau de l'architecte en chef du ministère des Travaux publics, en déposant un chèque de banque accepté au montant de \$20.00, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics; ce chèque sera retourné si la personne qui le dépose offre une soumission régulière.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules fournies par le Ministère conformément aux conditions mentionnées dans lesdites formules.

Un chèque égal à 10 p. 100 du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. On acceptera aussi comme garantie des bons du Dominion du Canada ou des bons de la compagnie du chemin de fer National-Canadien, ou des bons et un chèque, si c'est nécessaire, pour compléter le montant.

Par ordre,

S. E. O'BRIEN,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 21 janvier 1927.

Cette
\$6

Voici l'histoire
moyen de se
bien sombre
Canada, d'a
de loisir en
Stevens et
gratuits sur

Lettre de

Je cherchais depuis
de l'argent supplé
ans, je remarquai u
dans le Star de Sas
répondit à plusieurs
l'argent à la maison
qu'il fallait consac
ser beaucoup d'ar
chose de réellement
encore une fois. J'é
temps après, je re
la splendide garant
accepté. En deux
des chaussettes, et
je pus tricoter des
chandails, des tugs
j'ai mes travaux don
durant les derniers
ment un profit net
vous servir de cet
si vous le désirez, c
femmes qui sont d

Voici le

Dans la paisible
Stevens tricote des
to-Tricoteuse — une
main, qui tricote d
au bout. Lorsque
sont tricotees, elles
postal. Sur réception
et la quantité exacte
retournée à Mme St
seul sou. Nous re
afin que d'autres c
tées. En même tem
ment, nous envoyon
le tricoteage, et, afin
tuent un profit net,
sur l'ouvrage qui n
que nous remplaçon
Avez-vous déjà
plus juste et plus c
Vous n'avez rien c
des chaussettes, no
recevoir vos mand
Non pas une fois o
maine, d'année en a

Peu importe

Comme tout se
où vous demeurez.
plus de savoir quel
nes à tricoter. Le
consiste en rien de
te des centaines de
ment les aiguilles.
facile. Jeunes pers
tous travaillent pou

Elle les recommande à toutes personnes souffrantes

Une dame de la Nouvelle-Ecosse loue les Pilules Dodds pour les reins

Mme E. Robichau, qui souffrit beaucoup du mal dans le dos et à la tête, a trouvé du soulagement en faisant usage des pilules Dodds.

Digby, N. S., 24 janvier (Spécial). La valeur réelle des pilules Dodds pour les reins, comme traitement merveilleux pour les maladies de rognons est démontrée de nouveau par ce témoignage de Mme E. Robichau. Boite postale 181, Montague Row, Digby, N. S. Elle écrit: Après la naissance de ma petite fille, je ressentis de sérieux malaises aux reins. J'avais continuellement mal à la tête et dans le dos. Je pris environ une boîte et demie de pilules Dodds pour les reins et je fus bientôt soulagée. Je n'ai plus mal dans le dos à présent. Je conseille à toute personne souffrant de malaises aux reins de faire usage des pilules Dodds pour les reins.

Les pilules Dodds agissent directement sur les rognons. Elles sont devenues un remède de famille dans tout l'univers parce que les gens en ont fait usage et les ont trouvées bonnes.

En vente dans toutes les pharmacies ou par Dodds Medicine Co., Ltd., Toronto 2, Ont.